

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 89/2023

OBJET : Réglementation de la circulation rue Saint Laurent, chemin des Caves, chemin du Comte et chemin de Saint-Jean entre l'intersection avec le chemin du Comte et la rue de la Source au village de Salles-la-Source.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant les travaux de voiries réalisés par l'entreprise Rouquette pour le compte de la mairie.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La rue Saint Laurent, le chemin des Caves, le chemin de Saint-Jean et le chemin du Comte seront fermés à toutes circulations selon l'avancée du chantier du 21 septembre 8h au 14 octobre 2023 à 17h.

ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur ces rues, le stationnement des véhicules sera interdit suivant l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise Rouquette.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 21 septembre 2023.



Le Maire,

Jean-Louis ALBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.